

CHAPITRE IV.

LA CHUTE ET LE PÉCHÉ ORIGINEL.

Pour ce qui regarde l'histoire de la tentation et de la chute, il ne faut pas nous étonner non plus si nous y rencontrons des éléments merveilleux. L'homme, d'après le premier dessein du Créateur, ne devait pas avoir ce funeste penchant intérieur au mal qui est notre douloureux apanage. Et cependant Dieu, l'ayant fait libre, voulait éprouver sa fidélité. Comment pouvait-il l'éprouver, puisque ni Adam ni Ève ne sentaient l'aiguillon de la concupiscence? Il ne le pouvait qu'en permettant à un agent étranger, au démon, de les tenter. Mais comment le démon, pur esprit, pouvait-il les tenter, si ce n'est en revêtant une forme sensible ou en se servant de l'intermédiaire d'un être animé? Et comment enfin Dieu pouvait-il éprouver la fidélité de sa créature raisonnable et libre d'une manière plus naturelle et si l'on peut dire plus logique, qu'en lui demandant un acte extérieur d'obéissance, facile en soi, consistant à ne pas manger d'un fruit défendu, que l'obéissance due au Créateur interdisait de goûter, mais que toutes les passions humaines, excitées par le tentateur, l'orgueil, la sensualité, la curiosité, l'esprit d'indépen-

dance devaient faire désirer à l'homme et à la femme de savourer?

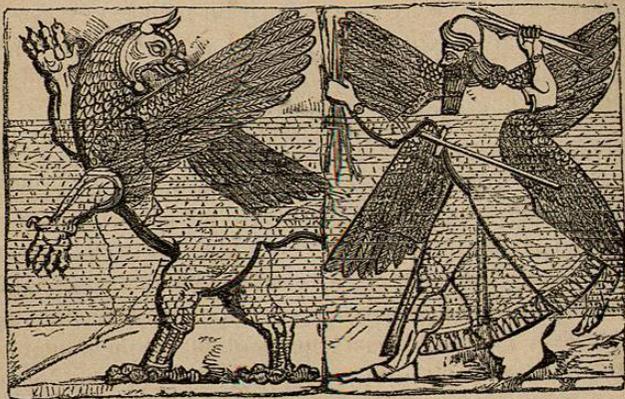
La tradition catholique n'a donc pas été déraisonnable en prenant au sens littéral le récit de la Genèse. Elle a pensé avec raison que, puisque ce qui précède et ce qui suit ce récit est historique, non mythologique, il y avait lieu de croire que ce récit lui-même n'est pas un mythe, mais l'expression pure et simple de la vérité.

On peut dire que les traditions anciennes de l'humanité justifient l'interprétation générale de l'Église, car les peuples les plus antiques ont conservé pour la plupart le souvenir d'un âge d'or primitif et d'un premier péché, qui n'est qu'une réminiscence de l'Éden de la Genèse. Cette réminiscence est plus ou moins vague sans doute, mais elle n'en est pas moins très digne d'attention. Les monuments assyriens, découverts dans ces dernières années, nous représentent fréquemment un dieu luttant contre un dragon (Fig. 111) et la séduction des premiers humains paraît souvent attribuée au dragon Tihamat¹. Le rôle du serpent lui-même n'est pas inconnu aux traditions primitives.

On objecte, il est vrai, que tous les souvenirs primitifs, chez quelque peuple que ce soit, sont allégoriques et mythologiques et que le peuple hébreu ne peut pas faire seul exception à la règle générale, mais nous pouvons bien demander : Pourquoi pas? De ce que toutes les religions se glorifient d'être vraies, s'ensuit-il qu'elles soient toutes fausses sans exception? Nous sou-

¹ Voir *La Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. 1, p. 232.

tenons expressément que la Bible n'est pas un livre comme les autres livres, de même que la religion chrétienne n'est pas une religion comme les autres. Nous croyons que la Genèse seule nous donne l'explication de la véritable origine du mal sur la terre, tandis que



111. — Combat de Bel contre le Dragon. Bas-relief assyrien.

toutes les autres explications conçues à grand'peine par les philosophes ou inventées spontanément par l'imagination populaire n'expliquent rien.

On fait un autre reproche à la Genèse, c'est de blesser le sens moral en nous rendant responsables d'une faute que nous n'avons pas personnellement commise. Voici ce que disent MM. Littré et Alexandre Dumas fils :

Notre sens intellectuel, formé par l'expérience et par la raison, ne peut admettre que le serpent ait pris la parole

pour séduire Ève, quand même on supposerait que le diable s'était emparé du corps du pauvre reptile pour le faire servir à ses mauvais desseins. Mais notre sens moral, tout autant que notre intelligence, se refuse à penser que la postérité d'Adam ait été punie pour une faute d'Adam par un être à qui l'on attribue la suprême justice et la suprême bonté¹.

Nous, les descendants de ce premier homme, nous porterons jusqu'à la fin des siècles le signe, et nous subirons éternellement la peine de cette première faute [d'Adam et d'Ève]! C'est bien difficile à croire, Monsieur l'abbé. Ou l'auteur de l'univers que nous connaissons et admirons tous les jours de plus en plus s'est trompé, ou l'auteur du livre qui raconte ces choses a été induit en erreur. Croyez-le bien, l'erreur vient de l'auteur du livre, et il ne faut pas vous étonner, si pendant que vous et d'autres âmes pieuses et fidèles continuez à croire à ces origines, des esprits plus curieux, plus tourmentés, plus convaincus de la grandeur de Dieu, en cherchent d'autres plus rationnelles et plus équitables².

Quoi que puissent dire et prétendre les rationalistes, Moïse a vu mieux et plus loin qu'eux; Dieu lui a révélé la vérité et il nous la fait connaître. Certes, nous n'en disconviendrons pas, il y a au premier abord quelque chose de mystérieux et même de terrible dans cette solidarité qui nous rend partiellement responsables, après tant de générations écoulées, d'une faute que

¹ E. Littré, *Du mythe de l'arbre de vie et de l'arbre de la science du bien et du mal dans la Genèse (Philosophie positive, novembre 1880, p. 329).*

² Alexandre Dumas fils, *La question du divorce*, 15^e édit., in-8°, Paris, 1880, p. 24-25.

nous n'avons pas commise. Mais les ennemis de la Bible ne prennent pas garde, lorsqu'ils attaquent cet admirable chapitre III de la Genèse qui nous en apprend plus sur l'homme et sur l'humanité que toutes les philosophies ensemble, ils ne prennent pas garde que Moïse proclame une vérité incontestable, la loi de la solidarité, une des plus grandes lois qui régissent le monde.

Les corps célestes s'attirent et se meuvent réciproquement selon les lois de la gravitation universelle. Les hommes ne sont pas non plus indépendants et isolés; ils exercent naturellement les uns sur les autres une influence efficace, soit pour le bien, soit pour le mal. L'univers entier est comme un grand organisme où tout se tient, tout se lie, tout s'enchaîne, et de même que tout l'individu sent la douleur, quand une de ses parties est atteinte, de même un désordre local peut engendrer un trouble général, s'étendant bien au delà de la sphère où il a pris naissance.

Ce n'est donc pas seulement dans le cas particulier du péché originel, c'est dans une multitude d'occasions et de circonstances que nous sommes solidaires les uns des autres et que le Créateur nous fait porter le poids des péchés de nos pères. Nous jouissons de leurs vertus, nous souffrons de leurs défauts et de leurs vices. Les parents transmettent à leurs fils leur santé ou leurs maladies natives, parfois quelque chose de leurs bonnes ou mauvaises dispositions morales. Le passé a dans l'histoire des peuples et des individus un long retentissement. Dans la famille, la gloire et l'honneur sont un héritage comme les biens et la richesse, et l'infamie du

nom s'imprime comme un stigmate de honte sur le front des enfants. Dans la société, la prospérité de tous dépend du gouvernement de quelques-uns; de bonnes ou de mauvaises lois, faites par quelques hommes ou même par un seul, sauvent ou perdent les peuples; les fautes des chefs retombent en calamités sur la tête de ceux qu'ils conduisent et des nations entières gémissent pendant des siècles sous le poids de crimes anciens. Une victoire ou une défaite peut fixer pour des générations le sort de tout un pays. Ces brillantes populations de l'Asie Mineure, qui jetaient tant d'éclat au commencement de notre ère, ont vu leur civilisation s'éclipser, parce qu'elles ont manqué de force pour résister aux conquêtes du croissant, et leurs descendants avilis sont à peine aujourd'hui encore l'ombre de ce qu'elles ont été elles-mêmes. Si Charles Martel n'avait pas écrasé dans les champs de Poitiers les Arabes d'Espagne, que serions-nous devenus nous-mêmes? L'invasion musulmane n'aurait-elle pas tari dans sa source ce grand fleuve de la civilisation qui a coulé depuis à pleins bords au milieu de l'Europe avec tant de magnificence? Nous avons donc triomphé avec les Francs de Charles, comme les victimes actuelles du joug pesant de Mahomet ont été vaincues et asservies en la personne de leurs ancêtres.

Telle est la loi de la solidarité humaine, loi générale et universelle qui n'est bornée ni par le temps, ni par l'espace, qui s'applique à l'homme, à la famille, à la société; qui rend dans une certaine mesure les enfants responsables des fautes de leurs pères, les sujets res-

ponsables des fautes de leurs rois ou de leurs chefs, les uns et les autres héritiers des mérites et des vertus de leurs ancêtres et de ceux qui les ont gouvernés; elle explique en partie la déchéance comme l'anoblissement des races, la prospérité et la puissance des nations comme leur faiblesse et leurs malheurs.

« Ce sont là des faits qui s'imposent; il est impossible de le contester. La loi qui les régit se justifie sans peine, parce que la solidarité est en soi une bonne et sage institution. Grâce à elle, le genre humain n'est pas seulement une agglomération incohérente d'individus étrangers les uns aux autres, mais une famille étroitement unie où les biens de chacun tournent à l'avantage de tous. Dieu l'a instituée dans cette vue; c'est la perversion de la volonté humaine qui en abuse et en tire des effets pernicioeux. Il en est à cet égard de la solidarité comme de la liberté qui, elle aussi, est une chose excellente, malgré l'abus lamentable qui en est fait. Aussi, d'un commun accord, les hommes acceptent ces faits sans protester; mieux encore, ils y conforment librement leur conduite. Le coupable est frappé par la société dans ses biens, dans son honneur, dans sa vie, et ses enfants sont condamnés par la loi et par l'opinion à subir le contre-coup de sa ruine et de son infamie; toute la population d'une ville est châtiée pour une rébellion à laquelle beaucoup n'ont point pris part; on inflige à un peuple les calamités de la guerre, pour venger une injure dont ses représentants sont seuls personnellement coupables, et nul ne crie à l'injustice. C'est que tous portent profondément imprimé le senti-

ment de l'unité dans la famille, dans la cité, dans la nation.

» Le péché originel s'explique à l'aide de ces principes. Il est la conséquence de la solidarité qu'il a plu à Dieu, créateur et souverain maître, d'établir entre le premier homme et la postérité qui devait naître de lui. Cette conduite de Dieu pourrait présenter quelque difficulté, si les victimes de la solidarité originelle se trouvaient lésées dans leur droit strict et individuel de créatures. Mais non : les biens dont le genre humain demeure privé par la faute de son chef ne lui étaient point dus. Le Créateur était libre de les refuser purement et simplement; à plus forte raison en pouvait-il faire dépendre la possession de telle ou telle condition à son gré. Si donc Dieu n'avait pas relevé la postérité d'Adam après la chute, il l'aurait laissée privée de ces dons excellents et gratuits; mais, selon le sentiment d'une école théologique nombreuse et autorisée, il ne lui aurait rien ôté de ce que les attributs divins réclament pour la créature exempte de péché.

» Il est vrai que l'état où le genre humain se trouve réduit est présenté par l'enseignement catholique comme un véritable état de péché. Mais ce point n'entraîne aucune difficulté pour qui considère l'espèce très particulière de péché dont il s'agit. Il y a dans notre état déchu matière à péché, parce que le premier bien dont les hommes naissent privés est une sainteté supérieure, impliquant l'idée de rectitude morale; mais cette privation n'est effectivement imputée à péché qu'autant qu'elle est volontaire. Or elle n'est pas volontaire par la

volonté personnelle de chacun, mais par la volonté de toute la race, moralement personnifiée dans son chef. C'est donc proprement un péché de famille, un péché de race, et non directement et proprement un péché personnel; c'est le péché du genre humain, ou comme dit saint Thomas, dont nous exposons ici la doctrine, c'est le péché de la *nature* et non de la *personne*¹. Si la théologie admet que tout homme naît coupable, c'est seulement dans la mesure et en la manière que comporte cette explication. En vérité il n'y a rien là dont la saine raison se puisse offenser » (M. Boisbourdin)².

¹ In 2, dist. 30, q. 1, a. 2. Cf. *De malo*, q. 1, a. 4.

² Voir Lacordaire, *Conférences de Notre-Dame*, Conf. LXV, dernière partie, Paris, 1848, t. III, p. 615-625. Cf. E. Méric, *La chute originelle et la responsabilité humaine*, 3^e édit., in-12, Paris, 1877.

CHAPITRE V.

LE PARADIS TERRESTRE.

ARTICLE 1^{er}.

LA NARRATION BIBLIQUE DU PARADIS TERRESTRE EST-ELLE D'ORIGINE IRANIENNE?

Afin de mieux établir que le récit de la Genèse sur nos premiers parents n'est qu'un mythe, les critiques incrédules ont cherché à découvrir au récit biblique une origine étrangère et ils prétendent l'avoir trouvée dans les livres mazdéens de l'Iran. D'après eux, la narration hébraïque est embrouillée et confuse, ce qui démontre qu'elle n'est pas originale. Le rédacteur final s'est perdu au milieu des arbres du Paradis. M. de Gubernatis insiste sur ce point :

Ce que nous devons avant tout relever, c'est la confusion perpétuelle entre l'arbre de vie et l'arbre de science, entre l'arbre de la génération, du péché et de la pudeur, et l'arbre de la sagesse suprême, entre l'arbre dont le fruit est défendu et l'arbre dont la feuille couvre les parties du corps qui doivent être cachées. Au milieu du Paradis, il y a deux arbres, celui de la vie et celui de la science; les deux arbres en font évidemment un seul, de même que la *musa paradi-*